

## COMMISSION DES OFFICIELS TECHNIQUES

25 mars 2017 à Bourgoin-Jallieu

### Présents :

Louissette CABIREAU, Chantal FERRARI, Marie-Odile GAY LANCERMIN, Martine GUILLON, Michèle MONACHON, Jean Pierre BAGRIOT, Jean-Pierre BONNET, Pierre CABIREAU, Dominique DEGARDIN, Daniel JOSIEN, Jean-Claude MARIE, Georges MOUY, Bernard PELLETIER, Gérard YSARD,

### Excusés :

Laurent BOULLOT, Jean-Louis CANET, Brigitte FADI, Yolande JERINTE, Anne MARECHET, Béatrice PFAENDER, Michel CLAIRE Marcel FERRARI, Jean-Louis LAFLEUR, Alain MARTRES, Jean-Marc REVOL, Jérôme VILLON.

Tour de table – présentation des personnes qui assistent à la réunion.

### 1. Etat d'avancement de l'examen pratique régional (ex LARA).

Les 55 candidats de l'ex LARA à l'examen du 26 novembre 2016 sont tous admissibles après l'écrit. A ce jour, 26 candidats ont effectué une partie de la pratique sur la saison hivernale. Plusieurs candidats régionaux lancers ayant passé la pratique sur les lancers longs hivernaux ont été validés. Pour les autres candidats, il leur faut terminer leur pratique par une deuxième compétition sur stade afin d'avoir une évaluation complète (anémométrie, demi-fond piste selon la spécialité des candidats).

Plusieurs compétitions sur piste sont proposées pour valider la pratique :

- 9 avril Lyon
- 22 avril Moulins
- 9 avril Aix les Bains et Grenoble
- 29 et 30 avril Chpt E.C

D'autres dates seront proposées selon le programme des compétitions

Une personne sera désignée par la COTR pour l'évaluation, cela pourra être un fédéral par spécialité.

Un mail sera envoyé aux candidats afin qu'ils se positionnent sur les dates proposées.

## **2. Retour sur l'examen régional de l'ex Auvergne du 24 mars à Aubière**

Dernier examen organisé par l'Auvergne compte tenu de la nouvelle ligue AURA : 5  
candidats. Les copies sont corrigées ce jour.

Xavier Demay profite de la tenue de ce dernier examen pour apporter les précisions sur le fonctionnement de l'ex ligue Auvergne pour la formation des officiels :

- niveau régional : préparation tout au long de la saison hivernale par l'ex ligue : formation + pratique, passage de l'examen théorique en mars.
- niveau départemental, seul le Puy de Dôme dispensait des formations de niveau départemental avec un QCM + 1 pratique saut, lancer, course, donnant validation départementale pour les 3 spécialités. Autres départements de l'ex Auvergne : pas de niveau départemental.
- niveau fédéral, l'ex ligue Auvergne faisait plusieurs sessions de formation.

Concernant l'ex LARA, précisions sur le fonctionnement de validation des départementaux/régionaux :

- Départementaux : de la compétence des comités départementaux : 1 formation théorique de 3 heures, 5 pratiques pour être validé.
- Régionaux : être départemental validé pour se présenter à l'examen. Après réussite à l'examen écrit, une épreuve pratique complète.
- Fédéraux : candidatures étudiées et validées selon les critères fédéraux.

Il est bien entendu que les disparités des territoires de la nouvelle ligue sont à prendre en compte concernant la formation, préparation des officiels.

Cette année il y a eu des difficultés pour l'organisation de formations compte tenu de la mise en place de la nouvelle COT et de la nouvelle ligue AURA.

## **3. Examen officiels régionaux – pistes de réflexion suite à la fusion des ligues AUV et RA :**

L'examen régional est à unifier dans le nouveau périmètre de la ligue.

Ce sont les comités qui valident les candidatures et les transmettent à la COTR.

Formation et préparation à l'examen régional sont de la compétence des comités départementaux.

Une période d'adaptation pour harmoniser le fonctionnement de l'examen régional est nécessaire.

Il est décidé qu'en 2018, un examen avec sujets et date communs aurait lieu en mars. Deux centres d'examens seront ouverts : Aubière, Bourgoin-Jallieu avec libre choix du centre d'examen pour les candidats.

Il sera possible, sous conditions (en particulier, l'inscription préalable à l'examen), d'effectuer la pratique avant l'examen écrit.

Les formations seront à caler dès la rentrée de septembre.

#### **4. Conditions de prorogation des officiels/indemnités/conditions d'attribution des tenues :**

- Prorogation :

La prorogation des officiels de niveau 3 et 4 (juges fédéraux et nationaux) est de la compétence de la Fédération en adéquation avec ses critères (circulaire n° 51 du 5/12/16, 2 actions validantes et 8 présences terrain de niveau régional sur 4 ans).

Concernant la ligue qui a la compétence, via la COTR, de prorogation des officiels niveau 2, les critères doivent être en adéquation avec ceux de la Fédération :

1 action validante et 8 pratiques terrain de niveau pré-régional (sont exclus les interclubs et les challenges meetings).

Une journée (septembre ?) sera programmée pour la formation, prorogante des officiels fédéraux.

Les personnes habilitées à la création des événements sur SI-FFA nécessaires à la validation des prorogations sont :

Louissette CABIREAU/Chantal FERRARI/Nicolas DOUMENG/Brigitte FADI/ Béatrice PFAENDER.

- Indemnités :

Une proposition a été faite par la commission des finances au bureau de la ligue qui l'a adoptée :

Xavier DEMAY (trésorier AURA) apporte la précision que le choix proposé a été de se caler sur l'ex ligue RA plus contraignante car à ce jour, la ligue n'a pas connaissance des enveloppes budgétaires des subventions publiques, ni une année complète de fonctionnement.

L'enveloppe budgétaire pour 2017 en ce qui concerne les indemnisations et l'attribution de tenue a été estimée et proposée à hauteur de 35 000 euros.

L'indemnisation sera calculée comme suit :

Pratique de 6 compétitions annuelles sur compétitions à minima de niveau pré-régional. Indemnité de 16 euros par compétition pour les officiels fédéraux et 12 euros pour les officiels régionaux.

- Dotation en tenue :

Elle sera composée d'un blouson et de 2 polos pour les officiels à minima régionaux répondant aux critères, ci-dessous :

Sur la saison sportive (01/09/16 au 31/08/2017): pratique de 5 compétitions de niveau régional.

Les dotations sont prises en charge à 50% par la ligue et 50% par les comités (identification du département sur les équipements).

Les officiels nommés dans l'année en cours devront avoir pratiqué une année sportive entière pour prétendre à la tenue selon les critères hors année de nomination.

Pour les officiels hors stade, seuls les juges arbitres sont pris en compte selon les mêmes critères.

Les comités auront toujours la possibilité de commander des équipements supplémentaires en dehors de ces critères, ils seront à leur charge totale.

## **5. Charte du jury :**

Pierre Cabireau précise les grandes lignes des modifications de la nouvelle charte du jury.

A noter : « Les futurs officiels (en formation départementale) pourront rentrer dans le quota des juges de leur club à raison d'un (1) juge en formation par club (à condition que celui-ci ne soit pas le seul officiel de son club) par journée de compétition. Pour cela, les dits officiels en formation devront présenter la fiche de validation fournie par leur COT départementale ».

« Les candidats aux examens d'Officiels Régionaux, passant l'examen pratique au cours des compétitions régionales, n'entrent pas dans le quota de leur club ».

>>La nouvelle charte du jury est en ligne sur le site de la ligue.

- Pierre demande que les officiels en formation soient engagés au préalable dans le jury afin de bien organiser les compétitions et la logistique des repas.

## **6. Présentation du travail mené par la CRJ sur les jeunes juges :**

Martine Guillon présente le travail effectué en commission régionale des jeunes :

La formation et le suivi des jeunes juges départementaux est de la compétence des comités mais avec un socle commun de prise en charge de ces jeunes juges pour harmoniser les pratiques. Proposition d'un référent par comité qui pourrait être le représentant comité à la commission des jeunes, le tutorat des jeunes juges est à organiser afin qu'ils soient bien pris en charge sur le terrain.

>>Le protocole de formation a été mis en ligne sur le site de la ligue.

Martine rappelle que les pré-formations dans les clubs ne valident pas les Jeunes Juges : Non aux 'formations maison' en urgence pour diverses compétitions.

La commission des jeunes a également travaillé sur l'examen de Jeunes Juges régionaux et en a fixé le fonctionnement. Il est également détaillé dans le protocole mis en ligne.

Des fiches de suivi des jeunes juges départementaux et régionaux pour l'évaluation de la pratique sont disponibles sur le site de la ligue.

Les clubs devront engager les jeunes juges en formation pour optimiser le suivi sur les compétitions.

## **7. CSO calendrier estival :**

La CSO a validé la tenue d'une réunion technique avant le démarrage des compétitions pour l'ensemble du jury, cela nécessite donc que le jury soit bien présent avant l'ouverture des compétitions.

>>Le cahier des charges, la charte du jury ont été mis en ligne sur le site de la ligue.

Compte-rendu de la réunion:

**Michèle MONACHON**

Secrétaire de la COTR AURA

**Daniel JOSIEN**

Président de la COTR AURA